COMMUNE DE
CERNAY-la-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DCM2026_045**

l'an deux mil vingt -six
le seize juin à vingt heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, IBRADJIAN, LORIEROUX, MARTELET, MILON, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
11 JUIN 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA
Mme LAROCHE a donné procuration à M. COSTEDOAT
Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. PERIOT a donné procuration à M. DUFOURNIER
Mme RICHARD a donné procuration à Mme MILON

Date d'affichage de la convocation
11 JUIN 2026

Absent : ./.

Date de publication de la délibération
22 JUIN 2026

M. DUFOURNIER a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

OBJET : Tarifs pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire pour 2026-2027

Mme la Maire rappelle les tarifs votés le 19 juin 2025 pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire, et propose à l'Assemblée de ne pas les modifier pour l'année 2026/2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire, applicables à compter du 1er septembre 2026, fixés comme suit :

1/ Familles domiciliées à Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4,79 €	8,11 €	14,07 €*	28,14 €*
B	4,57 €	7,77 €	13,59 €*	27,17 €*
C	3,98 €	5,75 €	10,64 €*	21,27 €*
D	3,53 €	5,10 €	9,41 €*	18,82 €*

Mis en ligne le 22/06/2026 à 14h00
REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217801281-20260616-DCM2026_045

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4,14 €	7,13 €	12,51 €*	25,03 €*
B	3,93 €	6,87 €	12,10 €*	24,19 €*
C	3,43 €	4,94 €	9,35 €*	18,69 €*
D	3,04 €	4,40 €	8,28 €*	16,55 €*

2/ Familles domiciliées dans une autre commune que Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4,79 €	8,11 €	18,31 €*	36,62 €*
B	4,57 €	7,77 €	17,66 €*	35,32 €*
C	3,98 €	5,75 €	14,04 €*	28,07 €*
D	3,53 €	5,10 €	12,42 €*	24,84 €*

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4,14 €	7,13 €	16,26 €*	32,53 €*
B	3,93 €	6,87 €	15,70 €*	31,39 €*
C	3,43 €	4,94 €	12,34 €*	24,68 €*
D	3,04 €	4,40 €	10,93 €*	21,85 €*

*dont prix du repas : 5.18 €

RAPPELLE les tranches du quotient familial :

Tranches	Quotient familial
A	De 14 005,01 € et plus
B	De 11 205,01 € à 14 005,00 €
C	De 8 000,01 € à 11 205,00 €
D	Moins de 8 000,00 €

PRÉCISE que le quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nombre de parts}}$$

DÉCIDE de maintenir à 4,00 € par enfant et par soir la pénalité facturée aux parents pour la première demi-heure de retard, soit jusqu'à 19 h 30, puis à 10 € par demi-heure de retard supplémentaire.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 22 juin 2026

La Maire
Claire CHERET

MAIRIE de CERNAY-LA-VILLE * YVELINES (78) *

Le secrétaire de séance
Thibaut DUFOURNIER

Mis en ligne le 22/06/2026 à 14h00
REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217801281-20260616-DCM2026_045